

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 20 juin 2016

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

#### **Séance des 13, 14 et 15 juin 2016**

**2016 V 176** Vœu relatif à la lutte contre les allergies liées aux pollens.

-----

#### **Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,**

Considérant les pollens reconnus comme pollution de l'air par la législation française, en tant qu'agents biologiques selon l'article L.220-2 du Code de l'environnement ;

Considérant les actions de surveillance, de prévention et de réduction relatives à la présence de pollens allergisants dans l'air menées aux différents échelons géographiques ;

Considérant les allergies comme causes de nombreux troubles, notamment respiratoires, et leur coût élevé pour la société ;

Considérant la hausse du nombre de personnes allergiques ; 10% de la population en souffrant en 1980 contre plus de 30% en 1999 ; les prédictions les plus alarmistes montant jusqu'à 50% d'ici 2025 ;

Considérant l'influence du réchauffement climatique qui a renforcé la période de pollinisation en durée et en intensité ;

Considérant les études scientifiques qui démontrent que les pollens sont beaucoup plus allergisants en ville qu'à la campagne ;

Considérant le Réseau national de surveillance aérobiologique (RNSA), chargé d'étudier le contenu de l'air en particules biologiques et de mesurer leurs conséquences sur la santé, qui émet ainsi des bulletins allergo-polliniques ; Considérant AirParif relayant ces bulletins allergo-polliniques ;

Considérant le rapport de l'ANSES, « Etat des connaissances sur l'impact sanitaire lié à l'exposition de la population générale aux pollens présents dans l'air ambiant » recommandant que la surveillance des pollens soit pérennisée et que les dispositifs de suivi en temps réel ainsi que la modélisation spatio-temporelle des émissions de pollens soient perfectionnés ;

Considérant le troisième Plan national en Santé Environnement (PNSE), qui dans ses actions de prévention des pollens, prévoit de renforcer la surveillance, les prévisions et l'information sur les concentrations de pollens et de moisissures allergisantes ;

Considérant les mesures susmentionnées nécessaires pour améliorer l'information des personnes allergiques et des professionnels de santé en vue d'améliorer la prise en charge de la maladie allergique, en permettant aux patients de prendre leur traitement au moment le plus opportun ;

Sur proposition de Jean-Bernard BROS, Buon-Huong TAN, Didier GUILLOT et des élus du groupe « Radical de Gauche, Centre et Indépendants »,

Emet le vœu :

- Que la Ville de Paris dresse une carte des essences d'arbres par quartier en fonction de leurs effets allergisants ;
- Que la Ville de Paris utilise ses moyens de communication pour alerter les Parisiens lors de l'apparition imminente des pics d'allergies aux pollens, comme elle le fait lors des phénomènes de pollution atmosphérique ;
- Que la Ville de Paris étudie la possibilité de créer une application où chaque Parisien-ne pourrait s'inscrire en indiquant ces allergies et serait en retour informé de l'apparition des allergisants le concernant.